

Le conseil municipal a validé les différents tarifs communaux lors de sa séance du conseil municipal du 03 Novembre 2020 :

TARIFS SALLE DES FÊTES

Habitants de la commune :

- Pour une journée 80 €
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre 140 €
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril 160 €

Particuliers ou associations hors commune

- Pour une journée 147 €
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
 - Du 1^{er} mai au 30 septembre 223 €
 - Du 1^{er} octobre au 30 avril 264 €

Ces tarifs comprennent l'intervention d'un employé communal pour l'entretien du parquet. Pour la réservation de la salle, il sera demandé :

1. Un acompte de 30 %. Cet acompte sera déduit de la location lors de la remise des clés. Par contre, il sera conservé par la municipalité en cas de désistement.
2. Une caution de 250 € au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. Une caution de 90 € pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
4. Un forfait de 15 € est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition à la salle des fêtes.

TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE

Un forfait branchement électrique de 15 € par jour, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.

Un forfait de 50 € par semaine est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.

Une caution de 400 € sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

CONVENTION DE LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêté à 30 € pour le week-end ou 2 jours en semaine.

Une caution de 100 € sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- Envoi numérisé : 1 €
- Copie A4 : 0,15 €
- Copie A3 : 0,25 €

- Location de chaise : 0,20 € la chaise
- Location de table : 2 € la table
- Location de banc : 1 € le banc